

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 37  
Votes exprimés : 37  
POUR : 37  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
11 décembre 2024  
Date d'affichage :  
11 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Daniel SIMONNET) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – François CAMBURET - Xavier COURTOIS, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN, absent excusé (représenté par Julien GROGUENIN) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Béatrice BOISE – Claude CATRIN – Sylvie CHARPIGNON – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT -  
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération  
**BUDGET ENFANCE**  
**DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin de pouvoir effectuer des rattachements de dépenses, des modifications budgétaires sont nécessaires, à savoir :

**Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Article 60612 – Energie – Electricité	- 3 400 €
Article 60632 – Fournitures de petit équipement	- 1 700 €
Article 611 – Contrats de prestations de services	- 1 400 €
Article 615221 – Entretien bâtiments publics	- 4 900 €
Article 6162 – Assurance obligatoire dommage-construction	+ 14 100 €
Article 6238 – Divers	+ 150 €
Article 6248 – Divers	- 2 500 €
Article 6251 – Voyages et déplacements	+ 800 €
Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux	- 1 150 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

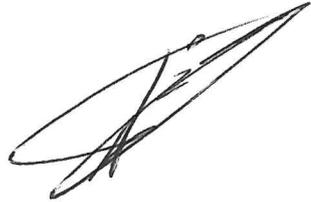
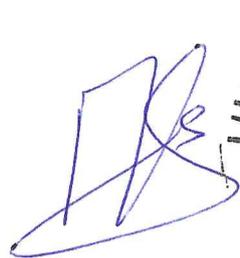
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget enfance telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Stéphane MOREL


REÇU EN PREFECTURE  
le 19/12/2024  
Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 19/12/2024